



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Bilan de la délinquance en 2019

Question au Gouvernement n° 2595

Texte de la question

BILAN DE LA DÉLINQUANCE EN 2019

M. le président. La parole est à M. Éric Ciotti.

M. Éric Ciotti. Monsieur le Premier ministre, la semaine dernière ont été publiés en catimini les chiffres de la délinquance pour 2019.

M. Fabien Di Filippo. Ah !

M. Éric Ciotti. On comprend votre inhabituelle discrétion, car ces chiffres constituent « un retour à presque quarante années en arrière », selon l'expression même de l'ancien président de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.

M. Pierre Cordier. Ce n'est pas bien !

M. Éric Ciotti. La violence s'installe dans notre pays – malheureusement, elle explose même. Nous le constatons au quotidien : + 8 % pour les coups et blessures, qui sont au nombre de 715 par jour en moyenne, soit une hausse de 21 % en trois ans ; + 9 % pour les homicides ; + 12 % pour les violences sexuelles ; + 19 % pour les viols ; + 11 % pour les escroqueries.

Les policiers et les gendarmes ne se trouvent pas seulement en première ligne contre cette violence, ils en sont devenus eux-mêmes les cibles : ils ont subi 178 actes de violences et d'outrages par jour en 2019 ! Les policiers et les gendarmes méritent le soutien de la nation, et non la stigmatisation à laquelle vous les avez exposés !
(Applaudissements sur les bancs du groupe LR et parmi les députés non inscrits.)

M. Maxime Minot. Il a raison !

M. Éric Ciotti. Dans le même temps, nous apprenons que la DGSI – la Direction générale de la sécurité intérieure – estime que 150 quartiers de la République sont désormais passés aux mains des islamistes.

Ces résultats signent l'échec total de votre Gouvernement à protéger les Français. Ils sont la conséquence directe de vos renoncements : renoncement à combattre le communautarisme islamiste ; à rompre avec le laxisme pénal de Mme Taubira ; à construire les 15 000 places de prison promises ; à placer les djihadistes sortis de prison en rétention de sûreté.

Monsieur le Premier ministre, la situation est grave. Quand allez-vous enfin agir pour restaurer l'autorité de l'État ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR et parmi les députés non inscrits.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur. (*Protestations sur les bancs du groupe LR.*)

M. Pierre Cordier. Au directeur de cabinet !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur. La réalité n'est – heureusement – pas aussi noire que vous la décrivez.

M. Fabien Di Filippo. Naïf !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Vous avez raison de souligner que certains items évoluent très défavorablement, comme les violences sexuelles, qui progressent de 12 %. C'est moins que l'année dernière...

M. Pierre Cordier. Tout va bien, alors ?

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. ...mais la hausse est réelle, probablement en raison du dispositif de facilitation du dépôt de plainte que nous avons créé.

Vous avez également raison de souligner que les violences envers les personnes dépositaires de l'autorité publique, dont les policiers et les gendarmes font partie, progressent de 4 %. Sans doute est-ce la conséquence de la violence des manifestations – notamment de celles des gilets jaunes.

Mais, heureusement – vous en conviendrez, monsieur le député –, certains items évoluent favorablement. Je songe notamment au nombre de vols violents, qui diminue, cette année encore, de 2 %. Souvenez-vous : il s'agit des vols que vous n'arriviez pas à endiguer lorsque vous exerciez le pouvoir, avant 2012. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – Protestations sur les bancs du groupe LR.*) Depuis 2017, ils ont diminué de 10 %.

M. Maxime Minot. Tout va bien, donc !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Le même constat vaut pour les cambriolages : leur nombre reste certes stable cette année, mais ils ont baissé de 6 % depuis 2017. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*) Il en va de même du nombre de vols liés à l'automobile – auxquels nos concitoyens sont particulièrement sensibles –, qui a chuté de 5 % depuis 2017.

Plusieurs indicateurs évoluent donc favorablement. Par ailleurs, vous êtes suffisamment au fait de ces questions, monsieur le député, pour savoir que les chiffres ne traduisent pas la réalité de l'activité des services. (*Protestations sur les bancs du groupe LR.*) Voyez l'action que nous menons en matière de lutte contre le trafic de drogues : le nombre de personnes mises en causes a augmenté de 12 %, (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM*) grâce au plan national de lutte contre les stupéfiants, qui prévoit, à la demande du Premier ministre et du Président de la République, un pilotage renforcé et qui produit des résultats tout à fait exceptionnels.

M. Christian Jacob. Oui, vraiment exceptionnels...

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Alors non, monsieur le député, la réalité n'est pas si noire que vous la décrivez. Nous poursuivrons notre action, y compris contre le communautarisme. Dois-je vous rappeler que nous avons, avec Christophe Castaner, diffusé une circulaire auprès de tous les préfets...

M. Pierre Cordier. La circulaire Castaner !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. ...et que nous conduisons une action résolue dans ce domaine depuis la fin de l'année dernière ? Cette action produit des résultats, vous le savez très bien.

Enfin, vous n'êtes pas très bien informé monsieur le député : le chiffre de 150 quartiers auquel vous faites référence n'émane pas de la DGSI. Revoyez vos dossiers – nous en reparlerons ensuite ! (Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – Protestations sur les bancs du groupe LR.)

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2595

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 janvier 2020](#)